



## Eau potable : consommation en baisse et hausse modérée des prix

La consommation moyenne d'eau potable de l'ensemble des usagers de la région des Pays de la Loire, ramenée à l'habitant, s'élève à 180 litres par jour. Elle recule de 3 litres par rapport à 2001. Ce chiffre cumule les consommations domestiques et non domestiques. Au niveau national, elle atteint 189 litres. Cette consommation régionale aura nécessité des services de distribution d'eau potable la production journalière d'un volume moyen de 726 000 m<sup>3</sup>. Ce volume se réduit de 3 % par rapport à 2001 où il représentait 748 000 m<sup>3</sup>/jour. La mise en œuvre (distribution et assainissement) d'un mètre cube d'eau est facturée au consommateur à 3,16 € en moyenne dans les Pays de la Loire. Ce prix augmente de 6,4 % depuis 2001 (2,98 €/m<sup>3</sup>). Dans la région, la hausse s'explique par la progression des coûts liés à la collecte et à l'assainissement des eaux usées (+ 8,6 %) tandis que ceux relatifs à la distribution se renchérissent de 4,2 % sur cette période. La hausse annuelle du prix de l'eau (+2,1 % l'an) reste cependant modeste. Elle se situe dans la moyenne annuelle de l'inflation (+2,2 % l'an) sur la période 2001 à 2004.

Les habitudes des abonnés-consommateurs et la présence d'activités industrielles et commerciales, influencent le niveau de consommation. L'existence de structures touristiques et d'infrastructures d'envergure est également déterminante. Les tarifs pratiqués par les distributeurs jouent également dans la mesure où l'utilisateur peut être réactif aux prix des services de l'eau.

Depuis 1998, si l'on rapporte les volumes d'eau potable facturés à la population résidente, on observe une constante baisse dans quatre des cinq départements de la région. En Vendée, la consommation tend par contre à s'accroître. L'hypothèse d'une forte influence de la consommation d'eau de non-résidents est à retenir en priorité. Dans ce département, les communes dites « touristiques » sont nombreuses. Le développement des zones artisanales (« vendéopôles ») renforce également les utilisations de l'eau potable.

En France, une personne utilise, en 2004, 189 litres par jour. Ce volume était de 193 litres en 2001. Avec 180 litres en 2004, les consommateurs de la région restent en dessous de la moyenne nationale, bien loin des abonnés de la région PACA, qui avec 290 l/jour/habitant constituent, les premiers consommateurs d'eau potable. Les plus économes de la ressource sont les usagers de la région Nord Pas de Calais qui n'en consomment que 133 l/hab/jour.

Dans les Pays de la Loire, l'amélioration et l'entretien du réseau de conduites se traduisent par une réduction des pertes d'eau. L'indice linéaire de perte atteignait 2 m<sup>3</sup>/km/jour en 2001. Il passe à 1,6 m<sup>3</sup>/km/jour en 2004. Le réseau régional de distribution d'eau potable est ainsi l'un des plus performants juste derrière le Limousin et la Bretagne. L'indice linéaire de perte traduit une performance double de la moyenne nationale qui s'établit à 4 m<sup>3</sup>/km/jour. Elle permet aux distributeurs de facturer un volume plus important aux usagers (+ 2% par rapport à 2001). Autre incidence non négligeable pour le consommateur : le prix de l'eau potable reste plus contenu.

### L'assainissement collectif double le prix de la facture

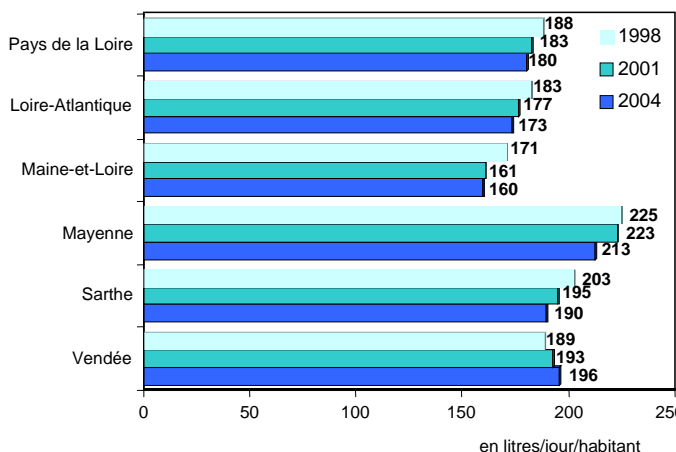
Pour les usagers bénéficiant de l'assainissement collectif, le prix de l'eau s'est renchéri depuis 2001. France entière, il augmente de 7,5 %. Dans les Pays de la Loire, la hausse est moindre, elle atteint 6,4 % sur la période.

Au palmarès 2004 des départements les plus chers, le Morbihan arrive en tête, avec 4,11 €/m<sup>3</sup>. Comme en 2001, ce département est suivi par la Vendée où le prix de l'eau est, en 2004, en moyenne de 3,87 €/m<sup>3</sup>. A l'autre bout de la tarification, l'île de la Réunion ferme la marche avec un prix (1,40 €/m<sup>3</sup>) moitié moindre que la moyenne nationale (3,01 €/m<sup>3</sup>).

La hausse du prix ne touche pas tous les usagers de l'eau de façon identique. Dans certaines communes de Loire-Atlantique, le prix de l'eau potable aura même pu baisser. Ces situations particulières sont dues à des effets d'harmonisation au sein des intercommunalités. C'est notamment le cas pour certaines communes de Nantes Métropole.

### Une consommation d'eau potable en baisse depuis 6 ans

Consommation moyenne d'eau potable de l'ensemble des usagers ramenés à l'habitant



Source : Ifen-Scees - Enquête Eau

## Des usagers inégaux devant le prix de l'eau, de 2,71 €/m<sup>3</sup> en Sarthe à 3,87 €/m<sup>3</sup> en Vendée

Prix moyen de l'eau pour les usagers ayant l'assainissement collectif

	2004 (prix moyen en €/ m3)			2001			Evolution 2004 / 2001 (en %)		
	Total	Eau potable	Assain. collectif	Total	Eau potable	Assain. collectif	Total	Eau potable	Assain. collectif
Loire-Atlantique	3,32	1,49	1,83	3,24	1,51	1,73	2,4	-1,1	5,4
Maine-et-Loire	2,83	1,55	1,29	2,60	1,42	1,18	8,9	8,7	9,2
Mayenne	2,97	1,77	1,20	2,69	1,53	1,16	10,2	15,2	3,5
Sarthe	2,71	1,23	1,47	2,43	1,17	1,26	11,5	5,9	16,7
Vendée	3,87	1,95	1,92	3,67	1,93	1,74	5,6	1,4	10,2
<b>Pays de la Loire</b>	<b>3,16</b>	<b>1,56</b>	<b>1,60</b>	<b>2,97</b>	<b>1,50</b>	<b>1,48</b>	<b>6,4</b>	<b>4,2</b>	<b>8,6</b>
France entière	3,01	1,46	1,55	2,80	1,36	1,44	7,5	7,2	7,7

Source : Ifen-Scees – Enquête Eau 2004

Bien que le prix de l'eau dans ces départements reste le moins cher de la région, les factures des usagers de la Sarthe et de la Mayenne enregistrent entre 2001 et 2004 des augmentations supérieures à 10 %.

La formation du prix total de l'eau est complexe. Elle intègre de nombreux facteurs, comme les choix organisationnels des services par les communes ou leurs groupements, la gestion de ces services, l'origine de la ressource et les amortissements des investissements : des usines de production, des réseaux de conduites pour acheminer l'eau potable, des réseaux de canalisations pour collecter les eaux usées et des stations d'épuration collectives pour les traiter. La situation de certaines communes à fort attrait touristique n'est pas sans incidence sur le prix de l'eau. Ces communes doivent se doter d'équipements sur-dimensionnés hors saison mais permettant de satisfaire durant la période touristique la demande des usagers en transit.

Dans la région, peu de communes ne disposent pas de service d'assainissement collectif. Quand elles en sont dotées, le service ne couvre pas forcément l'ensemble de la commune. Les abonnés desservis paient alors le service, les autres recourent en général aux systèmes d'assainissement individuel.

La facture d'eau se partage en deux sections. L'une concerne l'eau potable et l'autre l'assainissement collectif. Chacun des deux grands services publics de l'eau, eau potable et assainissement, possède une partie fixe qui, dans les Pays de la Loire, correspond à l'abonnement. Entre 2001 et 2004, son coût reste globalement stable. C'est surtout la facturation de l'assainissement qui pèse sur l'alourdissement de la facture d'eau. Cette prestation se renchérit de 8,6 % sur la période. Compte tenu des utilisations, les traitements visant à assainir l'eau consommée, pour la rejeter dans un état acceptable dans le milieu naturel, sont importants. Ils font appel parfois à des techniques de pointe (par exemple l'ultrafiltration) et demandent la mise en service de nouveaux équipements (station d'épuration) ou bien leur re-dimensionnement ou leur modernisation.

### Une eau brute principalement d'origine superficielle

Dans les Pays de la Loire, l'eau brute subit presque toujours un traitement complexe. Près de 90 % des volumes pompés dans la ressource sont concernés par des traitements poussés de potabilité. Quand l'eau reçoit un traitement simple, elle est toujours d'origine souterraine, mais cela ne concerne au niveau régional que 10 % des volumes produits. L'eau souterraine seule alimente tout de même 56 % des communes de la région. Ces communes sont, en général, petites et rurales le volume des eaux souterraines reste ainsi très inférieur au volume en eaux superficielles.

Les traitements subis par l'eau influencent directement son prix. Les traitements complexes sont plus coûteux que les simples. En général, l'utilisation d'eaux brutes superficielles tend à accroître le prix de l'eau. Ceci traduit une moindre qualité originelle que celle des eaux souterraines. Ce n'est pas toujours le cas, notamment dans les Pays de la Loire. La particularité régionale réside dans le fait que les traitements complexes appliqués aux eaux souterraines sont plus onéreux que ceux prodigués aux eaux superficielles. La ressource souterraine peut alors s'avérer plus polluée que celle de surface. Dans ce cas (origine souterraine et traitement complexe), l'eau potable est facturée à 1,74 €/m<sup>3</sup>, alors qu'elle ne coûte en moyenne que 1,54 €/m<sup>3</sup> quand elle est d'origine superficielle et qu'elle bénéficie d'un traitement complexe. Plus du

### Facture détaillée : plus 19 centimes d'euros pour un m<sup>3</sup> d'eau potable entre 2001 et 2004

Comparaison de prix de l'eau pour les usagers ayant l'assainissement collectif

Prix en €/ m3		Pays de la Loire		France entière	
		2004	2001	2004	2001
Eau potable	Partie fixe	0,48	0,48	0,33	0,32
	Partie variable	1,03	0,98	1,05	0,97
	Redevances eau potable	0,05	0,05	0,08	0,07
	<b>Total eau potable</b>	<b>1,56</b>	<b>1,50</b>	<b>1,46</b>	<b>1,36</b>
Assain. collectif	Partie fixe	0,20	0,18	0,14	0,13
	Partie variable	1,11	0,98	1,04	0,90
	Redevance pollution	0,29	0,32	0,37	0,40
	<b>Total assainissement</b>	<b>1,60</b>	<b>1,48</b>	<b>1,55</b>	<b>1,44</b>
<b>Total facture</b>		<b>3,16</b>	<b>2,97</b>	<b>3,01</b>	<b>2,80</b>

Source : Ifen-Scees – Enquête Eau

### Une majorité de communes alimentées en eaux souterraines...

Répartition des communes en 2004 selon l'origine et le traitement de l'eau brute

en %	Souterraine	Superficielle	Mixte	Ensemble
Traitement simple	27	0	0	27
Traitement complexe	29	26	18	73
Ensemble	56	26	18	100

Source : Ifen-Scees—Enquête Eau

### ...mais un volume d'eaux superficielles plus important

Répartition des volumes facturés en 2004 selon l'origine et le traitement de l'eau brute

en %	Souterraine	Superficielle	Mixte	Ensemble
Traitement simple	11	0	0	11
Traitement complexe	20	43	27	89
Ensemble	31	43	27	100

Source : Ifen-Scees—Enquête Eau

quart des communes (27 %) bénéficient d'une eau potable peu ou pas traitée (traitement simple ou aucun). Celle-ci est alors facturée en moyenne au prix d'1,40 €/m<sup>3</sup>.

Au niveau régional, les traitements complexes, qui concernent autant la potabilité de l'eau que son assainissement, coûtent aux habitants. La région arrive en 6<sup>e</sup> position dans la cherté du prix total de l'eau (3,16 €/m<sup>3</sup>) loin derrière la Bretagne (3,64 €/m<sup>3</sup>), mais au-dessus de la moyenne nationale (3,01 €/m<sup>3</sup>).

### Eau potable : l'intercommunalité gagne encore du terrain

Le service public de distribution de l'eau potable se doit de fournir de façon continue et en quantité suffisante, à tous les usagers, une eau satisfaisant aux exigences sanitaires. Ces obligations sont parfois lourdes à supporter pour une commune isolée. Les coûts de fonctionnement du service et les investissements obligatoires poussent les communes à adopter la meilleure organisation possible pour assurer un service de qualité. Quand elles se regroupent au sein d'une structure spécifique, on parle alors d'intercommunalité (voir encadré). Juste derrière la Haute-Normandie, et à égalité avec la région Poitou-Charente, les Pays de la Loire sont leaders en matière d'intercommunalité pour la distribution de l'eau potable. Dans ce cadre, 95 % des communes font partie d'un groupement de communes contre 73 % au niveau national. Les municipalités de la région utilisent toutes les fonctionnalités de la « loi Chevènement » de 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Côté gestion du service public, 79 % des communes de la région ont adopté la délégation via l'affermage. Les autres, à l'aide de

régies municipales ou intercommunales, gèrent au quotidien la continuité du service public de distribution. L'organisation des services de l'eau dans les communes dans la région évolue par rapport à 2001. On observe un léger renforcement de l'intercommunalité : 2 % de communes supplémentaires.

Le mode de gestion adopté par les communes ou leurs groupements reste stable entre 2001 et 2004. Conséquence du développement de l'intercommunalité, la régie communale régresse au profit de la régie au sein d'une intercommunalité. Dans l'ensemble, les communes des Pays de la Loire ou leurs groupements (79 %) font confiance « au privé » pour gérer la distribution de l'eau potable. Au niveau national, 55 % des communes choisissent la délégation de service public.

Le montant de la facture d'eau des usagers (consommateurs) dépend des choix de la commune dans laquelle ils résident. Ces choix concernent d'une part le mode d'organisation et d'autre part le mode de la gestion des services de l'eau potable et ceux de la collecte et du traitement des eaux usées.

### L'assainissement collectif s'étend

Le développement des services publics de l'assainissement collectif va bon train. En 2001, 12 % des communes de la région ne disposait pas de service d'assainissement collectif. Sur le territoire de ces communes, les usagers avaient principalement recours à l'assainissement individuel. En 2004, 8 % des communes de la région restent encore dans ce cas. Bien

### Eau potable : les régies maintiennent leurs parts de marché

Répartition des communes selon l'organisation et la gestion de la distribution d'eau potable

en %	2004			2001		
	Régie	Délégation	Ensemble	Régie	Délégation	Ensemble
<b>Organisation</b>						
Communale	2	2	5	5	2	7
Intercommunale	18	77	95	17	76	93
Ensemble	21	79	100	22	78	100

Source: Ifen-Scees—Enquête Eau 2004

### Organisation et gestion du service public de l'eau

Le service public de l'eau comprend quatre activités distinctes : la production d'eau potable, sa distribution, la collecte des eaux usées et leur traitement en station d'épuration avant leur rejet dans le milieu naturel. Pour une commune donnée ces quatre activités ne sont pas forcément toutes présentes à la fois.

Chaque commune détermine l'organisation la plus appropriée pour chacune de ces quatre activités ou services. Quand le cadre purement communal s'avère inadapté à l'organisation d'un service, les communes se regroupent pour l'organiser de façon plus efficiente. C'est ce que l'on appelle l'organisation intercommunale. Les syndicats intercommunaux (SIVU, SIVOM), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté Urbaine, d'Agglomération ou de Communes) sont des organismes intercommunaux.

Dans un cadre communal ou intercommunal, la gestion de chacun des quatre services peut être directe (régie) ou déléguée, par exemple à une entreprise spécialisée privée (fermier...).

entendu, la présence d'un service d'assainissement collectif ne porte pas nécessairement sur l'ensemble du territoire communal. Les bourgs, les zones d'activités et d'habitat sont les premiers desservis. L'habitat diffus reste tributaire de systèmes d'assainissement individuel.

L'apparition d'un service d'assainissement collectif s'effectue, pour les communes concernées, dans le cadre d'une plus grande intercommunalité et passe de préférence par l'adoption d'une gestion en délégation de services. Mais ces nouvelles venues ne bouleversent pas la photographie régionale. Comme en 2001, l'intercommunalité ne prévaut pas lorsqu'il s'agit de services d'assainissement collectif. La plupart des communes de la région (69 %) organisent elles-mêmes le service. Pour ce faire, 52 % d'entre-elles s'appuient sur le fonctionnement d'une régie municipale. ■

## L'absence d'assainissement collectif se raréfie

Répartition des communes selon l'organisation et la gestion du service d'assainissement (collecte et/ou traitement)

en %		2004				2001			
Organisation	Aucune	Aucun	Régie	Délégation	Ensemble	Aucun	Régie	Délégation	Ensemble
	Communale	8			8	12			12
	Intercommunale		43	25	69		44	24	68
	Ensemble		8	14	23		9	11	20
		8	52	40	100	12	52	36	100

Source: Ifen-Scees—Enquête Eau 2004

### Pour en savoir plus :

Agreste Primeur - mars 2007 – La facture d'eau domestique en 2004

Agreste Pays de la Loire - mars 2005 – Le service public de l'eau en 2001

Agreste Primeur février 2004 – De l'eau à tous prix

## Méthodologie de l'enquête sur l'eau et l'assainissement

L'enquête 2004 sur l'eau et l'assainissement a été réalisée par l'Institut français de l'environnement (Ifen) et le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en partenariat avec la Direction de l'eau du Ministère de l'écologie et du développement durable.

L'enquête étudie le service public de l'eau sous divers aspects : prix pratiqués ; existence des services ; équipements ; volumes ; organisation et gestion du service public. Elle ne concerne pas l'eau utilisée pour l'irrigation ou par certaines installations industrielles.

Cette enquête a été réalisée auprès des communes par les services départementaux de statistiques agricoles. L'échantillon est stratifié par département et taille de communes. Les taux de sondage vont de l'exhaustivité pour les communes de plus de 10 000 habitants, au 1/20 pour celles de moins de 400 habitants. Pour les Pays de la Loire, 260 communes ont été enquêtées. Elles représentent 60 % de la population régionale.

L'enquête est complétée par les données de la Direction générale de la santé sur les unités de distribution de l'eau. Elle comprend aussi des données des Agences de l'Eau et des services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration. Elle intègre des informations extraites de bases de données « Gestion des Services Publics » des services départementaux du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les prix moyens départementaux sont calculés en pondérant les prix communaux par les populations. Les données de population utilisées sont issues des recensements de l'INSEE.



**Direction régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt**

**Pays de la Loire et Loire-Atlantique**

Service régional de l'information

statistique et économique

12, rue Menou - 44035 NANTES CEDEX 1

Tél. : 02 40 12 36 48 - Fax : 02 40 12 36 43

Mél : srise.drda44-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.drda44-pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : I. Nuti

Rédacteur en Chef : P. Millon

Rédaction : D. Lampin

Impression : SRISE à NANTES

Composition : A. Touchard

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1956 - 7499

Prix : 2,5 €